

Le Collectif **VIGILANCE INONDATIONS**

Le Comité de Quartier Bien Vivre au Mas Praden

29 rue de moulès

30320 MARGUERITTES

Préfecture de Nîmes,
Monsieur le Préfet
2 Rue Guillemette
30000 Nîmes

****Objet : Demande de retrait du permis de construire ° PC 030 156 24 00009 pour un complexe de padel sur le site du Parc Praden****

lundi 4 novembre 2024

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de solliciter votre intervention concernant un permis de construire accordé par la mairie de Marguerittes pour un complexe de padel de 10 terrains, s'étendant sur 4500 m² de terrain imperméabilisé dans une zone identifiée comme inondable et située au Parc Praden.

En effet, ce permis de construire indique une consultation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), sans toutefois fournir d'avis de cet organisme. Après vérification auprès des services concernés, Le directeur adjoint du service Eau et Risques de la DDTM, a confirmé ne pas avoir été consulté. Cette absence de consultation réglementaire constitue une infraction aux procédures de sécurité normalement requises pour ce type de projet en zone inondable.

La municipalité, ayant déjà retiré un permis de construire sur la zone de captage de Peyrouse, envisage à nouveau des travaux d'imperméabilisation des sols qui nous semblent dangereusement exposer le quartier du Mas Praden à des risques d'inondation accrus.

Par ailleurs, l'exploitation des terrains de padel a été accordée à une holding, sans qu'aucune demande de création de parkings n'ait été soumise pour l'accueil des adhérents, ce qui laisse penser que des places de stationnement publiques seraient affectées à un usage privé.

Un bâtiment de 100 m² à usage commercial, destiné à un restaurant/snack, est également prévu, en contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui interdit toute activité commerciale dans cette zone. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) exige en outre que les constructions en zone inondable soient strictement en lien avec une activité sportive, comme des vestiaires, toilettes, ou douches.

Une étude hydraulique prévoit un bassin de rétention relié à un fossé par un trop-plein, se déversant in fine dans le ruisseau de Batardet, une zone marécageuse fortement inondable. D'après les observations de l'ancienne municipalité, la pompe de relevage existante n'est pas dimensionnée pour gérer de tels excès d'eau en cas de phénomènes météorologiques cévenols.

Enfin, l'impact financier de ce projet soulève des interrogations. Le loyer perçu par la commune, d'un montant de 1200 euros par mois, paraît disproportionné face au chiffre d'affaires annuel estimé entre 400 000 et 800 000 euros pour un tel complexe qui, par ailleurs ne prévoit aucun salarié dans son budget prévisionnel, ce qui nous fait douter de la pertinence économique d'un tel projet.

Nous tenons également à signaler que l'étude des nuisances sonores semble insuffisamment documentée. Les conditions météorologiques locales et le niveau sonore naturel de la zone n'ont pas été pris en compte. Le bruit émanant de l'infrastructure pourrait, en effet, dépasser de 3 dB les normes légales en période nocturne et de 5 dB en période diurne. Une expertise approfondie de l'impact sonore serait nécessaire afin de garantir le respect de la réglementation et la tranquillité des riverains.

Le Collectif **VIGILANCE INONDATIONS**

Le Comité de Quartier Bien Vivre au Mas Praden

29 rue de moulès

30320 MARGUERITTES

Enfin, la proximité du Poney Club dont les installations bénéficient à de nombreux Marguerittois, avec les infrastructures de Padel constitue une menace pour la santé des chevaux et poneys, exposés à des nuisances sonores nocturnes intenses. La responsable de cet établissement semble inquiète pour le renouvellement de son bail et est réticente à alerter sur la situation sanitaire des animaux.

Au regard de ces éléments, je vous prie de bien vouloir examiner cette situation et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des réglementations en vigueur. Nous sollicitons également votre appui pour qu'une expertise indépendante soit menée concernant l'impact environnemental, les risques d'inondation et les nuisances sonores associés à ce projet.

Dans l'attente de votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Collectif VIGILANCE INNONDATIONS,

Monsieur Vincent BOURGUE,

Madame Karine BOURGUE,

Madame Sophie LANDINI,

Monsieur LANDINI,

Madame Christine POUZARD,

Monsieur Jean-Pierre PONGE,

Monsieur Patrick POUZARD,

Monsieur Robert-Antoine SERNA,

Madame Marie France BIGUET

Monsieur André BIGUET,

Monsieur Denis FORZY,

En soutien le Comité Bien vivre au Mas Praden.

En soutien Le Comité du Cœur de Marguerittes.